



LES DÉCISIONS DE LA SNCF, DE L'UNSA ET DE LA CFDT METTENT EN PÉRIL NOS EMPLOIS

En Commission Paritaire du 07 juillet, la délégation CGT du Collège salariés a dénoncé la non revalorisation de la valeur du point depuis 2 ans. C'est la conséquence directe des négociations entre la SNCF et les organisations syndicales CFDT et UNSA, qui ont validé la mise en place de l'intéressement basé sur des objectifs de productivité et des résultats financiers sur le dos des emplois et des salaires.

Double conséquence pour les personnels des CE et du CCGPF au nom de la convergence d'intérêts : pas de revalorisation de la valeur du point et une dotation AS soumise aux aléas de l'intéressement.

De plus, la loi du 04 août 2014 a éclaté l'entreprise en trois EPIC. Pour les Comités d'Entreprise (CE), cela signifie que sur un même site ferroviaire, certains cheminots (de l'EPIC de Tête, de SNCF Réseau...) auraient pu être écartés des Activités Sociales du CER Mobilités, puisque ce n'est plus « leur » CE.

Sous l'impulsion de la CGT, un accord signé le 28 décembre 2015 par la CGT, UNSA, SUD-Rail et la SNCF permet de reverser une partie de la dotation des CE nationaux vers les CER Mobilités, afin que ceux-ci puissent continuer à mettre en œuvre leurs activités et aussi pour que les cheminots qui dépendent de CE nationaux puissent avoir accès aux activités des CER dans leur région.

Mais il fallait que l'ensemble des CE valide cette mutualisation en séance plénière pour une mise en œuvre le 1^{er} juillet de cette année.

La CGT, dans les CE Fret, Maintenance et Travaux, Circulation et Réseau Ile de France, respecte l'accord et les agents de ces CE pourront bénéficier des activités culturelles et sociales du CER Mobilités de leur région.

Sans surprise, la CFDT, non signataire de l'accord, n'effectuera aucun reversement du CE Siège Réseau en faveur de la mutualisation.

Mais l'UNSA, pourtant signataire de l'accord, en majorité dans les CE Ingénierie et Projets, Siège Mobilités, EPIC SNCF et Gares et Connexions, a décidé de priver d'activités sociales et culturelles de proximité les cheminots de ces 4 CE en refusant la mutualisation avec les CER Mobilités.

Par contre, l'UNSA, en gestion du CE Siège Mobilités, vote la mutualisation auprès du seul CER Mobilités géré par ... l'UNSA : le CER Alsace !!!

Les choix de l'UNSA et de la CFDT, de signer l'intéressement et de ne pas mutualiser les ASC, sont graves de conséquences pour les CER Mobilités, leurs personnels, leur patrimoine, leurs associations... car ils n'auront pas la dotation qui correspond aux effectifs de ces 5 CE (25 000 cheminots).

Cette perte de moyens met en péril les activités des CER et sacrifie nos emplois !

Nos inquiétudes, portées lors de nos différentes mobilisations, étaient fondées.

Aussi, dans les prochains mois, nous appellerons les personnels CE/CCGPF à demander des comptes aux responsables de cette situation et envisageons différentes formes d'actions afin d'interpeller ces organisations syndicales qui précarisent nos emplois, nos conditions de travail et nos salaires.

**TOUS ENSEMBLE,
RESTONS MOBILISÉS AVEC LA CGT
POUR LA SAUVEGARDE DE NOS EMPLOIS
POUR DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS SALARIALES**

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS		
Nom :	 J'ADHÈRE À LA CGT FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS 282, Rue de Paris - Case 546 89 515 MONTEUIL, Cedex Tél : 01 55 82 84 40 cgt@cheminotcgt.fr www.cheminotcgt.fr	
Prénom :		BULLETIN D'ADHESION
Adresse :		 Ne dites plus : « Que fait la CGT ? » FAITES-LA !
Fonction :		Nom du secteur :
Grade :		Tél :
Position de rémunération :		Syndicat :
Etablissement :		Tél :
Tél :		Nom du contact :
E-mail :		Nom du syndiqué :

